

Actualité



## Démarchage par téléphone : Certains comparateurs se font passer pour le médiateur national de l'énergie

Des consommateurs nous ont signalé avoir été démarchés par téléphone par des commerciaux se présentant comme le médiateur national de l'énergie.

Le médiateur national de l'énergie est une autorité publique indépendante. Il rappelle qu'il n'effectue aucun démarchage et ne contacte pas les consommateurs pour leur proposer des contrats.

Cette pratique des commerciaux consistant à se présenter frauduleusement comme travaillant pour le médiateur national de l'énergie ou mandaté par ce dernier a lieu lors de démarchages téléphoniques. Ils se présentent aussi parfois comme le « comparateur officiel ».

En cas de démarchage téléphonique, vous ne devez en aucun cas transmettre vos coordonnées bancaires ! Si un commercial vous demande de signer des documents envoyés par mail pendant l'appel, refusez. Prenez le temps de lire l'ensemble des informations communiquées à tête reposée.

Si vous êtes victime d'un abus lors d'un démarchage téléphonique, Il vous est possible de dénoncer l'entreprise sur le site de la DGCCRF prévu à cet effet : <https://signal.conso.gouv.fr/>

Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :



Je consulte le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou je contacte le

**0 800 112 212**

Service & appel  
gratuits